

Association Paysages et Forêts de l'Armançon
Domaine de Sèche-Bouteille
89310 Etivey

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre d'Etat, ministre de la Transition
écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris

Etivey, le 28 février 2018

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter votre attention sur les projets d'implantation d'éoliennes industrielles dans le massif forestier de l'Armançon, dans le Sud du département de l'Yonne.

Ils méritent à mon sens un examen attentif.

Ces projets consistent en l'installation, dans un rayon de 5 km, d'une cinquantaine de machines sur les communes de Nuits sur Armançon, Cry sur Armançon, Perrigny, Aisy sur Armançon, Ravières, Villiers les Hauts, Jully, dans une région déjà particulièrement bien pourvue en matière d'éoliennes industrielles.

Elles seraient installées en pleine forêt.

Ceci nécessiterait de déboiser une partie importante du massif, plusieurs dizaines d'hectares, afin de dégager les aires de montage, de tracer des kilomètres de chemins empierrés pour les milliers de camions acheminant les divers matériels et permettant la maintenance du site.

Implanter ces machines en pleine forêt séculaire, déboiser afin de développer l'une des énergies renouvelables, cela nous paraît être un non-sens.

Vous avez vous-même donné votre avis sur le sujet, en réponse à la question écrite d'une parlementaire, le 2 novembre 2017 :

« Le milieu forestier, de par ses caractéristiques et enjeux propres, ne constitue pas naturellement un secteur d'implantation pour les projets éoliens ».

Il faut par ailleurs préciser que ce massif forestier est d'une grande richesse en terme de biodiversité ; vingt espèces de chauves-souris, couloir de migration important pour les grues cendrées, présence de la cigogne noire, de papillons rares, dont la bacchante, rarissime et strictement protégée au plan national et international (convention de Berne).

Elles seraient dans la démesure.

Hautes de **plus de 240 mètres** pour vingt à vingt-cinq d'entre elles, visibles à une distance d'au moins 30 kilomètres selon le promoteur, dans une région chargée d'histoire et de sites historiques exceptionnels, établissant une vraie rupture dans l'harmonie paysagère, leur hauteur correspondrait à celle d'autant d'immeubles de **80 étages**.

Pour ces deux raisons essentielles, bien que de nombreuses autres puissent être avancées, nous avons décidé de créer l'Association Paysages et Forêts de l'Armançon (site www.apfa89.org et page facebook www.facebook.com/APFA89) qui rassemble déjà de très nombreux adhérents.

Nous sommes en relation avec le Préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice Latron, intervenons dans les médias, distribuons des milliers de bulletins d'information auprès des habitants de la région, organisons des réunions, alertons les élus nationaux et régionaux, etc.

Nous venons également d'ouvrir une pétition en ligne (<http://chn.ge/2EP55HP>) qui a déjà rassemblé plus de 1 700 signataires.

Ce mouvement « **Non à l'éolien en forêt** » est en train de devenir une lame de fond car les français sont de plus en plus nombreux, alors même qu'ils sont majoritairement favorables à la transition énergétique, à considérer qu'il ne faut pas la conduire n'importe où, n'importe comment. Qu'il ne faut pas non plus poursuivre dans ce que l'on peut appeler une vraie **fracture territoriale**, génératrice de désordres.

Nous souhaitons donc que face à ces implantations en pleine forêt et à ce gigantisme de nature démesurée vous confirmiez vos propos du 2 novembre dernier, interveniez très officiellement pour **mettre fin à tout projet d'implantation d'éoliennes en forêt** et que vous donniez des instructions en ce sens aux autorités préfectorales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Hervé BIJU-DUVAL
Président de l'APFA
Domaine de Sèche-Bouteille
89310 Etivey